

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n°1900

Zurich, le 17 octobre 2024

Consultation mondiale sur le Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs de la FIFA

Madame, Monsieur,

Le 4 octobre 2024, la Cour de justice de l'Union européenne a rendu son arrêt dans le cadre de l'affaire C-650/22 FIFA contre BZ concernant le footballeur Lassana Diarra.

Ledit arrêt contient différentes considérations relatives, notamment, à l'article 17 du Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs de la FIFA (RSTJ). La FIFA y voit une opportunité d'échanger avec la communauté du football mondial afin d'évaluer la possibilité de moderniser encore davantage son cadre réglementaire actuel.

Au vu de ce contexte, la FIFA souhaite informer toutes les associations membres du lancement prochain d'une consultation mondiale sur ce sujet, qui permettra d'instaurer un processus élargi, détaillé, ouvert et transparent impliquant des experts et toutes les autres parties intéressées et concernées, organisations ou individus.

La FIFA a d'ores et déjà initié ce processus auprès des confédérations et des parties prenantes. Si votre fédération souhaite que son avis ou un point de vue particulier sur les principales considérations de l'arrêt susmentionné (à savoir le calcul de l'indemnité pour une rupture unilatérale de contrat par un joueur et la responsabilité conjointe et stricte du nouveau club à la suite d'une rupture de contrat) soit pris en compte dans le cadre de ce processus, nous sommes heureux de vous inviter à le transmettre d'ici au 15 novembre 2024, ainsi que toute autre observation, à l'intention d'Emilio García Silvero, directeur Juridique et Conformité, par courriel à l'adresse legal@fifa.org.

La FIFA rassemblera les opinions recueillies auprès des associations membres, des parties prenantes et des autres acteurs intéressés – initiant un nouveau dialogue lorsque nécessaire –, avant de rendre une décision finale sur la formulation de l'article 17 du RSTJ.

Entretemps, l'administration de la FIFA reste à votre entière disposition en cas de question ou de commentaire sur ce sujet.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces informations et de votre engagement continu pour l'amélioration et la modernisation de notre sport partout dans le monde.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE FOOTBALL ASSOCIATION



Mattias Grafström
Secrétaire Général

Copie à : - Conseil de la FIFA
 - Confédérations